

## OPÉRATION DE DÉMOLITION – RÉSIDENCE LE BANLAY

### DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE

Les travaux de désamiantage consistent en la dépose manuelle des matériaux amiantés ci-dessous :

#### Pour le bâtiment 7/9/11 Stévenot : Désamiantage pour une durée de 1 mois

##### **Retrait des matériaux en toiture-terrasse**

Mitrons en toiture-terrasse

##### **Retrait des matériaux au sous-sol**

Conduits d'aération au sous-sol

##### **Retrait des matériaux amiantés dans les logements**

- Plaques en amiante-ciment dans séchoir
- Revêtements bitumineux anti-résonnantes sous évier
- Allèges en amiante-ciment de type panneaux sandwichs
- Conduits WC Eaux Usées
- Revêtements de sol + sous couche de dalle de sol + Colle + R agréage
- Colle de Faïence - Cuisine - 3 logements
- Colle de Faïence - Salle de bain - 1 logement

#### Pour les tours 6 et 10 Stévenot : Désamiantage pour une durée de 2 mois (1mois/Tour)

##### **Retrait des matériaux au sous-sol**

Calorifugeage au sous-sol

##### **Retrait des matériaux amiantés dans les logements**

- Allèges en amiante-ciment de type panneaux sandwichs
- Revêtements de sol + sous couche de dalle de sol + Colle + R agréage
  - Colle de Faïence - Cuisine très ponctuellement
  - Colle de Faïence - Salle de bain très ponctuellement
  - Peinture/plâtre sur murs d'une cuisine (logt 77)

##### Conclusion :

La dépose des matériaux amiantés se fait manuellement sans utilisation d'engins de type brokk ou mini-pelles. L'Entreprise utilisera des outils manuels de type raclette, arrache-clous ou petits électro-portatifs de type ponceuse, burineurs.

**Du coup cette phase de travaux n'engendre pas de vibration de la structure béton des bâtiments lors du déroulement de cette phase de désamiantage.**

### REPORTAGE DES MATERIAUX AMIANTES À RETIRER



Dépose Revêtements de sol, colle de faïences



Dépose calorifuge au sous-sol

Rédigé par Loïc NEDELEC  
Le 25/10/2023

**Cabinet SILVERT**  
Économie de la Construction - Maîtrise d'œuvre  
25 Rue Adrien Lhomme - BP 70031  
60402 NOYON CEDEX  
Tél. 03-44-42-26-19 - Mail : contact@silvert.fr  
BAN DE BRUXELLES : 30 000 € - RCS Compiègne 763 551 311

Cabinet SILVERT – Siège ☎ : 03-44-44-26-19 - Agence Nord ☎ : 03-20-77-16-75 - @ contact@silvert.fr  
Reproduction interdite sans l'accord de l'auteur - Loi du 11 mars 1957